

Un Conseiller agréé pour répondre aux besoins de chaque investisseur >>>

Conseils en Gestion de Patrimoine
Conseils en Investissements Financiers
Conseils en Opérations Bancaires et Crédits
Conseils en Opérations Immobilières
Conseils en Assurance-vie et Prévoyance
Conseils en Opérations de Défisicalisation
Stratégie de Préparation à la Retraite
Stratégie de Développement et de Pérennité



Signé Florence

N° 54 - Décembre 2024



« La confiance se gagne par gouttes
mais se perd par litres »
Jean-Paul Sartre

Exclusivité >>>

L'assurance-vie doit être le premier produit d'épargne à avoir car c'est le plus simple d'utilisation et le plus accessible...c'est le « couteau suisse » de l'épargnant.



Parmi toutes les solutions d'épargne existantes, l'assurance-vie reste le produit le plus souple et permettant de répondre à la quasi-totalité des objectifs patrimoniaux à n'importe quel moment de sa vie. Faire fructifier l'épargne sans la bloquer ; Choisir le niveau de risque/rendement adapté à sa situation mais aussi évolutif selon son âge ; Diversifier avec des supports différents (fonds €, immobilier, obligation, actions, ETF...); Constituer un capital pour vos enfants à leur majorité ou leurs études ; Préparer votre retraite (*pensez aussi au PER avant la fin de l'année pour la déduction fiscale*) ; Optimiser la transmission de votre patrimoine ; Maîtriser qui va hériter à votre décès via la clause bénéficiaire ; Opter pour une fiscalité avantageuse...

Dans l'air du temps >>>

Connaissez-vous la « Heatflation » ?

Après des années de "désinflation" voire de "déflation" avec les taux d'intérêt négatifs, nous avons redécouvert l'inflation. L' "inflation par la demande" avec l'explosion de la consommation post-Covid. L' "inflation par l'offre" avec la guerre en Ukraine et la flambée du gaz, du pétrole et des matières premières alimentaires. L' "inflation de second tour" avec la hausse des salaires. Puis on a appris la "shrinkflation" avec des produits plus petits mais toujours au même prix et la "greedflation", l'inflation par les marges, où certaines entreprises ont tout simplement voulu booster leurs bénéfices. Et voilà, la

"heatflation", l'inflation par la chaleur. C'est l'impact sur les prix du réchauffement climatique du fait des phénomènes naturels comme les sécheresses mais c'est aussi la nécessité de "rafraîchir", notamment dans les lieux de travail pour garantir aux salariés, notamment sur le terrain, de pouvoir travailler même en cas de fortes chaleurs. Il y a des solutions, de plus en plus originales, mais aussi de plus en plus coûteuses. Et les entreprises pourront de moins en moins s'en passer. La « heatflation » s'applique principalement pour l'instant à l'alimentaire. Mais elle pourrait bientôt s'appliquer à tout.

Lexique boursier >>>

LE DIVIDENDE

C'est une partie des bénéfices d'une entreprise distribuée à ses actionnaires. Il représente la rémunération que les actionnaires reçoivent en échange de leur investissement dans l'entreprise. Généralement versés une fois par an, son montant est proportionnel, il dépend du nombre d'actions détenues. Les entreprises peuvent choisir de réinvestir une partie de leurs bénéfices plutôt que de les distribuer sous forme de dividendes, ce qui est souvent le cas dans les phases de croissance où elles préfèrent utiliser ces fonds pour financer de nouveaux projets.

Aider un enfant peut se retourner contre lui à votre décès...

Lorsqu'un parent décide de loger gratuitement son enfant ou de payer les dépenses liées à l'achat d'une voiture, ou encore quand des parents rendent de manière officieuse le loyer d'un logement vendu à un de leur enfant... Autant de situations qui devraient faire l'objet d'une déclaration aux impôts, au titre d'un don manuel. Si cela n'est pas fait, c'est une donation indirecte, où un donateur décide, de son vivant, d'avantager un héritier ou un tiers à sa succession, en lui transmettant tout ou partie de son patrimoine ou en renonçant à un revenu. Cette pratique peut être dénoncée dans le cadre d'une succession par un

cohéritier qui se sent lésé face à un tel avantage perçu par un autre ou par le notaire lui-même qui, en tant que représentant de l'État, a l'obligation de prévenir le fisc qu'il n'a pas perçu ses droits dans le cadre de cette donation indirecte. Si l'administration fiscale parvient à prouver l'existence de cette donation indirecte, l'héritier devra alors lui verser des droits de donation. Mais ce n'est pas tout, lors du règlement de la succession, cette donation indirecte sera prise en compte dans le calcul de la part revenant aux différents héritiers. De plus, si celui qui bénéficiait de la

donation indirecte dissimule la libéralité qui lui a été consentie, il se rend alors coupable de recel successoral. Pour cela, il faut rapporter la preuve d'un élément intentionnel (la volonté de soustraire de l'argent aux héritiers et de rompre l'égalité du partage) et d'un élément matériel (la dissimulation de biens dépendant de la succession, la confection d'un faux testament...). Aider un enfant n'est pas à faire à la légère car il peut y avoir des conséquences très lourdes (fiscales, financières, civiles et pénales) pour celui qui a profité de ladite donation.



Actualité boursière >>>

Carrefour, leader dans la grande distribution, pionnier du concept d'hypermarché, avec plus de 14.000 magasins dans 40 pays, a un chiffre d'affaires de 94 Mrd d'€ et plus de 500.000 salariés à travers le monde. Son plan stratégique "Carrefour 2026" est un plan ambitieux qui inclut l'expansion de ses chaînes de discount en France et au Brésil, ainsi que des initiatives pour une consommation plus responsable. Mais le groupe doit faire face à la concurrence, surtout celle d'AMAZON et autres distributeurs en ligne. Malgré les bonnes performances du groupe, la bourse le pénalise pour un avenir trop incertain (inflation, concurrence...). Néanmoins, le rendement de son dividende annuel reste supérieur à 6%.

Coup de cœur >>>



Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour la confiance que vous nous accordez tout au long de l'année. **Votre fidélité et vos recommandations sont notre plus belle récompense.** Nous vous assurons que nous continuerons à travailler avec le même dévouement et la même rigueur pour répondre à vos attentes et vous offrir le meilleur service possible. Nous vous souhaitons de merveilleuses fêtes de fin d'année.

Rendez-vous >>>



L'information – au cœur de nos décisions

Les épargnants sont plus que jamais préoccupés par la stabilité patrimoniale et fiscale. Impôts ? Transmission du patrimoine ? Comment se projeter dans un environnement incertain ? Il convient donc de rester informé sur les aspects techniques, financiers et patrimoniaux. Or, l'offre pléthorique de produits et de véhicules brouille le message, il n'est pas toujours lisible quand il ne devient pas tout simplement une arnaque. C'est notre rôle, Conseiller en Gestion de Patrimoine, de vous accompagner avec la plus grande pédagogie face à ces évolutions. Il convient de nous faire part de vos souhaits et changements. **Un suivi tous les ans est nécessaire, une mise à jour de vos connaissances et de votre situation est bien plus qu'une obligation réglementaire.** Nous rappelons à nos clients qu'ils peuvent retrouver l'ensemble des documents réglementaires sur notre site internet (rubrique Client). Enfin, nous saluons l'initiative de l'AMF dans sa stratégie d'éducation financière visant la protection des plus jeunes investisseurs. Les 18-25 ans utilisent les réseaux sociaux comme première source d'information ! Plongez dans « Les mystères d'Investipolis » qui s'inspire de l'univers du jeu vidéo et de la bande dessinée.

<https://nouveauxinvestisseurs.amf-france.org/>



Votre interlocuteur unique !

Bouches du Rhône : Eden Roc V, 45 rue de la Turbine, 13008 Marseille
www.patrimoinesa.fr - www.gestion.fr - info@patrimoinesa.fr - 04 91 71 24 14

Var : 37 rue du Docteur Marçon, 83150 BANDOL
 - rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :

